

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté du 29 octobre 2009 relatif aux médicaments à usage humain classés dans l'une des catégories de prescription restreinte pour l'application de l'article R. 5141-122 du code de la santé publique

10 Dernière mise à jour des données de ce texte : 19 août 2012

NOR: SASP0925431A

JORF n°0258 du 6 novembre 2009

Version en vigueur au 22 août 2019

La ministre de la santé et des sports et le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 5141-112-3 et R. 5141-122;

Vu le code rural, notamment ses articles L. 242-3 et R. 242-54:

Vu l'arrêté du 4 décembre 2003 relatif aux catégories de domiciles professionnels vétérinaires ;

Vu l'avis du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé en date du 16 juillet 2009 ; Sur proposition du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments en date du 23 septembre 2009, Arrêtent :

Article 1

Les médicaments à usage humain bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché et classés dans l'une des catégories de prescription restreinte mentionnées à l'article R. 5121-77 du code de la santé publique que peuvent acquérir les vétérinaires en application de l'article R. 5124-44 du même code, en vue de l'administration dans les conditions prévues aux articles R. 5141-112-3 et R. 5141-122, figurent sur les listes annexées au présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 7 février 2007 relatif aux médicaments à usage humain classés dans l'une des catégories de prescription restreinte pour l'application de l'article R. 5141-122 du code de la santé publique est abrogé.

Article 3

Le directeur général de la santé, la directrice générale de l'alimentation et le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexes (Articles Annexe I à Annexe III)

Annexe I

Modifié par Arrêté du 8 août 2012 - art.

MÉDICAMENTS ACCESSIBLES AUX CABINETS VÉTÉRINAIRES, AUX CLINIQUES VÉTÉRINAIRES ET AUX CENTRES HOSPITALIERS VÉTÉRINAIRES

Remarque: la liste des médicaments comporte le médicament de référence et, le cas échéant, ses génériques autorisés à la date de la publication. Dans l'attente de l'actualisation de l'arrêté, ces dispositions s'appliquent à tout nouveau générique substituable aux médicaments de cette liste figurant au répertoire mentionné à l'article R. 5121-8 du code de la santé publique.

Acétylcholine

MIOCHOLE 20 mg, poudre et solvant pour solution intraoculaire.

Altéplase

ACTILYSE, poudre et solvant pour solution injectable et perfusion.

ACTILYSE 2 mg, poudre et solvant pour solution injectable et perfusion.

Amiodarone

AMIODARONE AGUETTANT 50 mg/ml, solution injectable (IV).

CORDARONE 150 mg/3 ml, solution injectable, en ampoule (IV).

Atracurium

NIMBEX 2 mg/ml, solution injectable/pour perfusion.

NIMBEX 5 mg/ml, solution injectable/pour perfusion.

TRACRIUM 25 mg/2,5 ml (1 %) solution injectable, en ampoule.

TRACRIUM 50 mg/5 ml (1 %), solution injectable, en ampoule.

TRACRIUM 250 mg/25 ml, solution injectable.

ATRACURIUM HOSPIRA 10 mg/ml, solution injectable.

CISATRACURIUM KABI 2 mg/ml, solution injectable/pour perfusion.

Bupivacaïne

BUPIVACAINE AGUETTANT 2,5 mg/ml ADRENALINE, solution injectable.

BUPIVACAINE AGUETTANT 5 mg/ml ADRENALINE, solution injectable.

BUPIVACAINE AGUETTANT 5 mg/ml, solution injectable.

BUPIVACAINE POUR RACHIANESTHESIE AGUETTANT, 5 mg/ml, solution injectable (voie intrarachidienne).

BUPIVACAINE AGUETTANT 2,5 mg/ml, solution injectable.

BUPIVACAINE B BRAUN 0,25 % (2,5 mg/ml), solution injectable.

BUPIVACAINE B BRAUN 0,50 % (5 mg/ml), solution injectable.

BUPIVACAINE MYLAN 2,5 mg/ml, solution injectable en flacon.

BUPIVACAINE MYLAN 20 mg/4 ml, solution injectable pour voie intrarachidienne en ampoule.

BUPIVACAINE MYLAN 5 mg/ml, solution injectable en flacon.

Ciclosporine

SANDIMMUN 50 mg/ml, solution injectable pour perfusion (IV).

Diazoxide

PROGLICEM 100 mg, gélule.

Dihydralazine

NEPRESSOL 25 mg/2 ml, poudre et solvant pour solution injectable.

Diltiazem

TILDIEM 100 mg, poudre pour solution injectable (IV).

TILDIEM 25 mg, poudre et solution pour préparation injectable (IV).

Dobutamine

DOBUTAMINE AGUETTANT 250 mg/20 ml, solution à diluer pour perfusion.

DOBUTAMINE MYLAN 250 mg/20 ml, solution à diluer pour perfusion.

DOBUTAMINE PANPHARMA 250 mg/20 ml, solution à diluer pour perfusion.

DOBUTAMINE SILCAR 250 mg/20 ml, solution à diluer pour perfusion.

Dopamine

DOPAMINE AGUETTANT 10 mg/ml, solution pour perfusion.

DOPAMINE AGUETTANT 40 mg/ml, solution pour perfusion.

DOPAMINE MYLAN 40 mg/ml, solution pour perfusion.

DOPAMINE MYLAN 5 mg/ml, solution pour perfusion.

DOPAMINE RENAUDIN 5 mg/ml, solution pour perfusion.

DOPAMINE RENAUDIN 10 mg/ml, solution pour perfusion.

DOPAMINE RENAUDIN 40 mg/ml, solution pour perfusion.

DOPAMINE PIERRE FABRE 50 mg/10 ml, solution injectable (IV), en ampoule.

DOPAMINE PIERRE FABRE 200 mg/5 ml, solution injectable pour perfusion.

Ephédrine

EPHEDRINE AGUETTANT 30 mg/ml, solution injectable.

EPHEDRINE AGUETTANT 3 mg/ml, solution injectable, en seringue préremplie.

EPHEDRINE ARROW 30 mg/ml, solution injectable.

EPHEDRINE RENAUDIN 30 mg/ml, solution injectable.

EPHEDRINE RENAUDIN 30 mg/10 ml, solution injectable.

Esmolol

BREVIBLOC 100 mg/10 ml, solution injectable en flacon.

BREVIBLOC 10 mg/ml, solution pour perfusion.

ESMOCARD 100 mg/10 ml, solution injectable.

ESMOCARD 2 500 mg/10 ml, solution à diluer pour perfusion.

Etomidate

ETOMIDATE LIPURO 20 mg/10 ml, émulsion injectable.

HYPNOMIDATE 2 mg/ml, solution injectable.

Flécaïnide

FLECAINE 10 mg/ml, solution injectable.

Ipratropium

ATROVENT 0.25 mg/1 ml ENFANTS, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

ATROVENT ENFANTS 0,25 mg/2 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

ATROVENT ADULTES 0,50 mg/2 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

ATROVENT 0,50 mg/1 ml ADULTES, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

COMBIVENT 100 microgrammes/20 microgrammes par dose, suspension pour inhalation en flacon pressurisé.

IPRATROGEN 0,25 mg/ml ENFANTS, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

IPRATROGEN 0,5 mg/2 ml ADULTES, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

IPRATROPIUM AGUETTANT ENFANTS 0,25 mg/1 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

IPRATROPIUM AGUETTANT ADULTES 0,5 mg/2 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

IPRATROPIUM ARROW 0,25 mg/ml ENFANTS, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

IPRATROPIUM ARROW ADULTES 0,5 mg/2 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

IPRATROPIUM MYLAN 0,25 mg/ml ENFANTS, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

IPRATROPIUM MYLAN 0,5 mg/2 ml ADULTES, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

IPRATROPIUM TEVA 0,25 mg/1 ml ENFANTS, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

IPRATROPIUM TEVA 0,5 mg/2 ml ADULTES, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

IPRATROPIUM ALMUS 0,5 mg/2 ml ADULTES, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

Métronidazole

FLAGYL 0,5 %, solution injectable pour perfusion en poche.

METRONIDAZOLE BAXTER 0,5 POUR CENT, solution injectable, en poche.

METRONIDAZOLE LAVOISIER 0,5 POUR CENT (500 mg/100 ml), solution injectable pour perfusion.

METRONIDAZOLE MACO PHARMA 0,5 POUR CENT (500 mg/100 ml), solution pour perfusion.

METRONIDAZOLE B BRAUN 0,5 %, solution pour perfusion.

Midazolam

HYPNOVEL 1 mg/ml, solution injectable.

HYPNOVEL 5 mg/ml, solution injectable.

MIDAZOLAM AGUETTANT 1 mg/ml, solution injectable.

MIDAZOLAM AGUETTANT 5 mg/ml, solution injectable.

MIDAZOLAM MYLAN 1 mg/ml, solution injectable (IM-IV) ou rectale.

MIDAZOLAM MYLAN 5 mg/ml, solution injectable (IM-IV) ou rectale.

MIDAZOLAM PANPHARMA 1 mg/ml, solution injectable.

MIDAZOLAM PANPHARMA 5 mg/ml, solution injectable.

MIDAZOLAM SANDOZ 1 mg/ml, solution injectable.

MIDAZOLAM SANDOZ 5 mg/ml, solution injectable.

MIDAZOLAM ACCORD 1 mg/ml, solution injectable.

MIDAZOLAM ACCORD 5 mg/ml, solution injectable.

Nitroprussiate

NITRIATE, poudre lyophilisée et solution pour préparation injectable (IV).

Pénicilline G sodique

PENICILLINE G PANPHARMA 1 000 000 UI, poudre pour usage parentéral.

PENICILLINE G PANPHARMA 5 000 000 UI, poudre pour usage parentéral.

Ropivacaïne

NAROPEINE 2 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

NAROPEINE 2 mg/ml, solution injectable, en poche.

NAROPEINE 5 mg/ml, solution injectable.

NAROPEINE 7,5 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

NAROPEINE 10 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

ROPIVACAINE ACTAVIS 2 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

ROPIVACAINE ACTAVIS 5 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

ROPIVACAINE ACTAVIS 7,5 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

ROPIVACAINE ACTAVIS 10 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

ROPIVACAINE KABI 2 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

ROPIVACAINE KABI 2 mg/ml, solution pour perfusion, en poche.

ROPIVACAINE KABI 5 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

ROPIVACAINE KABI 7,5 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

ROPIVACAINE KABI 10 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

ROPIVACAINE MYLAN 2 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

ROPIVACAINE MYLAN 2 mg/ml, solution pour perfusion, en poche.

ROPIVACAINE MYLAN 7,5 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

ROPIVACAINE MYLAN 10 mg/ml, solution injectable, en ampoule.

ROPIVACAINE RENAUDIN 2 mg/ml, solution pour perfusion, en poche.

ROPIVACAINE SANDOZ 2 mg/ml, solution pour perfusion.

ROPIVACAINE SANDOZ 2 mg/ml, solution injectable.

ROPIVACAINE SANDOZ 7,5 mg/ ml, solution injectable.

ROPIVACAINE SANDOZ 10 mg/ml, solution injectable.

ROPIVACAINE TEVA 2 mg/ml, solution pour perfusion, en poche.

Salbutamol pressurisé

SALBUTAMOL ARROW 2,5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

10/31/2020 Arrêté du 29 octobre 2009 relatif aux médicaments à usage humain classés dans l'une des catégories de prescription restreinte pour l'a...

SALBUTAMOL ARROW 5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

SALBUTAMOL MYLAN 2,5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

SALBUTAMOL MYLAN 5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

SALBUTAMOL TEVA 2,5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

SALBUTAMOL TEVA 5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

VENTOLINE 1,25 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

VENTOLINE 2,5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

VENTOLINE 5 mg/2,5 ml, solution pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose.

Tacrolimus

PROGRAF 5 mg/1 ml, solution à diluer pour perfusion.

Tramadol

CONTRAMAL 100 mg/2 ml, solution injectable.

TOPALGIC 100 mg/2 ml, solution injectable, en ampoule.

TRAMADOL LAVOISIER 50 mg/ml, solution injectable.

Triphosadénine

STRIADYNE 20 mg/2 ml, solution injectable, en ampoule.

Vécuronium

NORCURON 4 mg/ml, poudre et solvant pour solution injectable.

NORCURON 10 mg, poudre pour solution injectable.

Annexe II

Modifié par Arrêté du 8 août 2012 - art.

MÉDICAMENTS ACCESSIBLES AUX CLINIQUES VÉTÉRINAIRES ET AUX CENTRES HOSPITALIERS VÉTÉRINAIRES

Remarque: la liste des médicaments comporte le médicament de référence et, le cas échéant, ses génériques autorisés à la date de la publication. Dans l'attente de l'actualisation de l'arrêté, ces dispositions s'appliquent à tout nouveau générique substituable aux médicaments de cette liste figurant au répertoire mentionné à l'article R. 5121-8 du code de la santé publique.

Desflurane

SUPRANE, liquide pour inhalation par vapeur.

Protoxyde d'azote

PROTOXYDE D'AZOTE MEDICINAL AIR LIQUIDE SANTE FRANCE, gaz pour inhalation, en bouteille.

PROTOXYDE D'AZOTE MEDICINAL AIR PRODUCTS MEDICAL, gaz pour inhalation, en bouteille.

PROTOXYDE D'AZOTE MEDICINAL LINDE HEALTHCARE, gaz pour inhalation, en bouteille.

10/31/2020

Arrêté du 29 octobre 2009 relatif aux médicaments à usage humain classés dans l'une des catégories de prescription restreinte pour l'a...

PROTOXYDE D'AZOTE MEDICINAL SOL FRANCE, gaz pour inhalation, en bouteille.

PROTOXYDE D'AZOTE MEDICINAL SAGA MEDICAL, gaz pour inhalation, en bouteille.

PROTOXYDE D'AZOTE MEDICINAL SOL FRANCE, gaz pour inhalation, pour évaporateur fixe.

PROTOXYDE D'AZOTE MEDICINAL AIR LIQUIDE SANTÉ FRANCE, gaz pour inhalation, pour évaporateur fixe.

PROTOXYDE D'AZOTE MEDICINAL AIR PRODUCTS MEDICAL, gaz pour inhalation, en bouteilles en cadre avec tube plongeur.

PROTOXYDE D'AZOTE MEDICINAL AIR PRODUCTS MEDICAL, gaz pour inhalation, pour évaporateur fixe.

Annexe III

Modifié par Arrêté du 8 août 2012 - art.

MÉDICAMENTS ANTICANCÉREUX ACCESSIBLES AUX VÉTÉRINAIRES AYANT SOUSCRIT LA DÉCLARATION PRÉVUE PAR LE II DE L'ARTICLE R. 5141-112-3 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Remarque : la liste des médicaments comporte le médicament de référence et, le cas échéant, ses génériques autorisés à la date de la publication. Dans l'attente de l'actualisation de l'arrêté, ces dispositions s'appliquent à tout nouveau générique substituable aux médicaments de cette liste figurant au répertoire mentionné à l'article R. 5121-8 du code de la santé publique.

Carboplatine

CARBOPLATINE ACTAVIS 10 mg/ml, solution pour perfusion.

CARBOPLATINE HOSPIRA 10 mg/ml, solution injectable pour perfusion.

CARBOPLATINE MYLAN 10 mg/ml, solution pour perfusion.

CARBOPLATINE TEVA 10 mg/ml, solution pour perfusion.

CARBOPLATINE WINTHROP 10 mg/ml, solution pour perfusion.

CARBOPLATINE ACCORD 10 mg/ml, solution pour perfusion.

CARBOPLATINE SANDOZ 10 mg/ml, solution pour perfusion.

Cisplatine

CISPLATINE MYLAN 1 mg/1 ml, solution à diluer pour perfusion.

CISPLATINE MYLAN 10 mg/10 ml, solution à diluer pour perfusion.

CISPLATINE MYLAN 25 mg/25 ml, solution à diluer pour perfusion.

CISPLATINE TEVA 1 mg/1 ml, solution pour perfusion.

CISPLATINE ACCORD 1 mg/ml, solution à diluer pour perfusion.

Cytarabine

ARACYTINE 1 g, lyophilisat pour usage parentéral (IV).

ARACYTINE 100 mg, poudre et solvant pour solution injectable.

ARACYTINE 2 g (IV), lyophilisat pour usage parentéral.

ARACYTINE 500 mg, lyophilisat pour usage parentéral.

CYTARABINE EBEWE 20 mg/ml, solution injectable.

CYTARABINE EBEWE 50 mg/ml, solution injectable.

DEPOCYTE 50 mg, suspension injectable.

Doxorubicine

ADRIBLASTINE 10 mg, lyophilisat pour usage parentéral (perfusion), en flacon.

ADRIBLASTINE 50 mg, lyophilisat pour usage parentéral (perfusion), en flacon.

CAELYX 2 mg/ ml, solution à diluer pour perfusion.

DOXORUBICINE ACCORD 2 mg/ml, solution pour perfusion.

DOXORUBICINE ACTAVIS 2 mg/ml, poudre pour solution pour perfusion.

DOXORUBICINE EBEWE 2 mg/ml, solution pour perfusion.

DOXORUBICINE TEVA 10 mg/5 ml, solution injectable.

DOXORUBICINE TEVA 200 mg/100 ml, solution injectable.

DOXORUBICINE TEVA 50 mg/25 ml, solution injectable.

MYOCET 50 mg, poudre et prémélanges pour solution à diluer pour dispersion liposomale pour perfusion.

Lomustine

BELUSTINE 40 mg, gélules.

Melphalan

ALKERAN 50 mg/10 ml, lyophilisat et solution pour usage parentéral (IV).

Méthotrexate

LEDERTREXATE 50 mg/2 ml, solution injectable.

METHOTREXATE TEVA 10 POUR CENT (1 g/10 ml), solution injectable.

METHOTREXATE TEVA 10 POUR CENT (5 g/50 ml), solution injectable.

METHOTREXATE TEVA 2,5 POUR CENT (50 mg/2 ml), solution injectable

METHOTREXATE TEVA 2,5 POUR CENT (500 mg/20 ml), solution injectable.

METHOTREXATE BIODIM 2,5 mg/ml, solution injectable.

METHOTREXATE BIODIM 25 mg/ml, solution injectable.

METHOTREXATE MYLAN 2,5 mg/ml, solution injectable.

METHOTREXATE MYLAN 25 mg/ml, solution injectable.

METHOTREXATE MYLAN 50 mg/ml, solution injectable.

METHOTREXATE MYLAN 100 mg/ml, solution injectable.

Mitoxantrone

ELSEP 2 mg/ml, solution à diluer pour perfusion.

NOVANTRONE 10 mg/5 ml, solution à diluer pour perfusion.

NOVANTRONE 20 mg/10 ml, solution à diluer pour perfusion.

MITOXANTRONE EBEWE 2 mg/ml, solution à diluer pour perfusion.

MITOXANTRONE MYLAN 2 mg/ml, solution à diluer pour perfusion.

MITOXANTRONE TEVA 10 mg/5 ml, solution à diluer pour perfusion.

10/31/2020 Arrêté du 29 octobre 2009 relatif aux médicaments à usage humain classés dans l'une des catégories de prescription restreinte pour l'a...

MITOXANTRONE TEVA 20 mg/10 ml, solution à diluer pour perfusion.

MITOXANTRONE TEVA 25 mg/12,5 ml, solution à diluer pour perfusion.

Vincristine

ONCOVIN 1 mg, solution injectable.

VINCRISTINE HOSPIRA 2 mg/2 ml, solution injectable.

VINCRISTINE TEVA 1 mg/ml, solution injectable.

Fait à Paris, le 29 octobre 2009.

La ministre de la santé et des sports, Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de la santé, D. Houssin Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, Pour le ministre et par délégation : La directrice générale de l'alimentation, P. Briand